

L'Alpage de Prapacot et Combafort : raquettes à Combloux

CC Pays du Mont-Blanc - Combloux



Bec Croisé (@FJeanParis)



Randonnée accessible avec peu de dénivelé

Découvrez les secrets de la conservation et la protection de la nature

Infos pratiques

Pratique : Rando hiver

Durée : 2 h

Longueur : 3.9 km

Dénivelé positif : 237 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : Faune, Flore

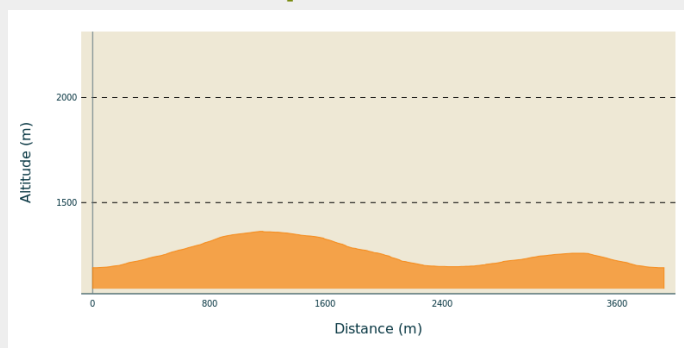
Itinéraire

Départ : Les Intages

Arrivée : Les Intages

Communes : 1. Combloux
2. Demi-Quartier

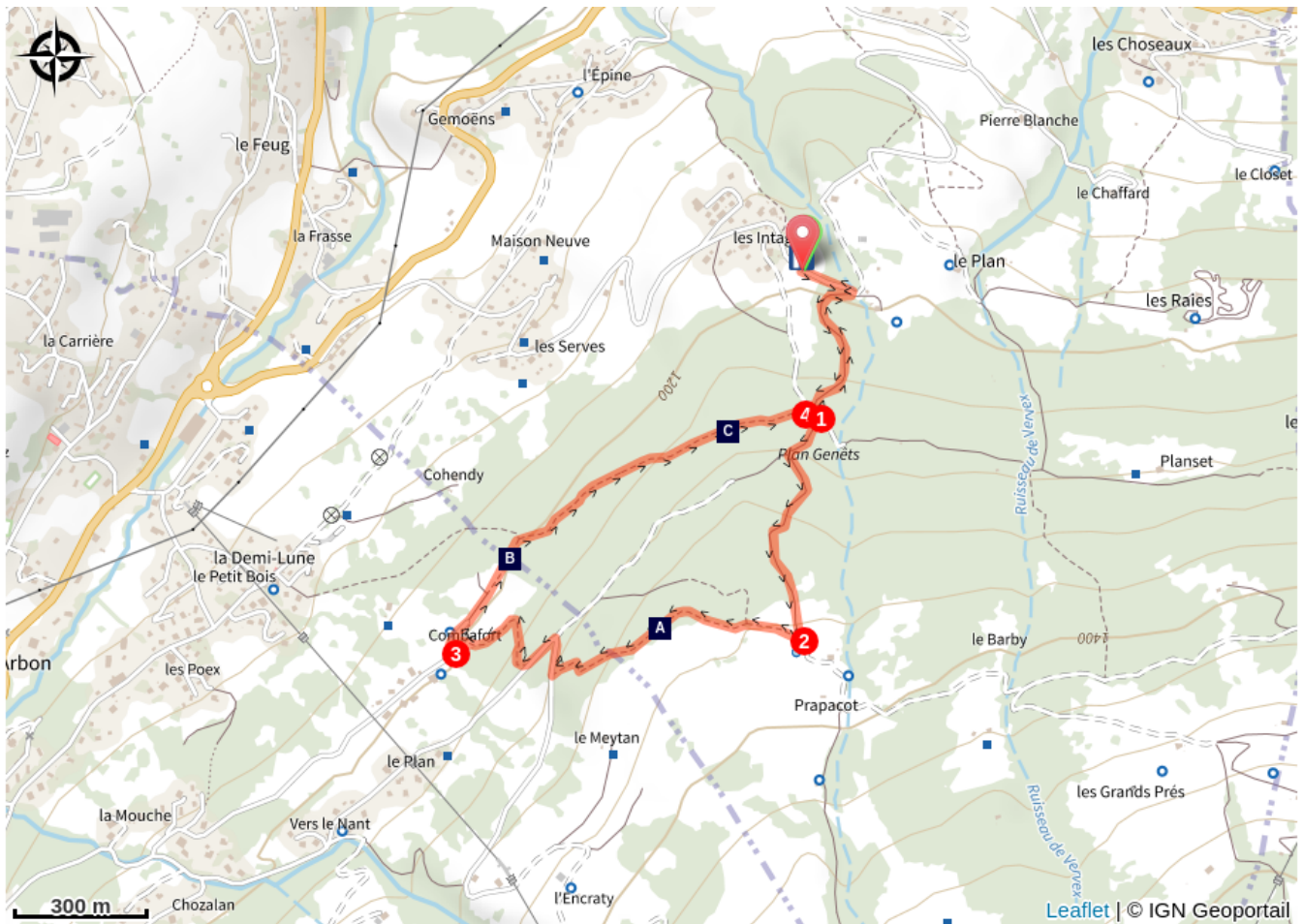
Profil altimétrique





Altitude min 1190 m Altitude max 1363 m

1. Au départ des Intages, suivre le balisage raquettes vers la boucle de Prapacot, direction Sud. Atteindre le carrefour de Plan Genêts. Prendre à droite en suivant l'itinéraire direct vers Prapacot et rejoindre un embranchement juste au pied de l'alpage du même nom.
2. Suivre le balisage raquettes sur le sentier de gauche. Traverser les bois et s'approcher des pistes de "la Princesse" puis rejoindre Combafort.
3. Prendre la piste à droite pour revenir au carrefour passé en début de randonnée.
4. Virer à gauche pour rejoindre le parking

Sur votre chemin...



 Pourquoi les conifères ne perdent pas leurs aiguilles en hiver ? (A)
 Statut d'une espèce : protégée ou menacée ? (C)

 Les amphibiens en hiver (B)

Toutes les infos pratiques

Animaux acceptés

De manière générale votre chien, s'il est autorisé, doit être tenu en laisse en espaces naturels. Par sa présence, son odeur et ses déjections, votre chien peut perturber la biodiversité. Sa divagation dans la nature peut avoir des conséquences lourdes pour la faune sauvage et les troupeaux (transmission de germes, stress de la faune sauvage, destruction des couvées au sol). Les chiens sont interdits en cœur de parcs nationaux et dans la plupart des réserves naturelles.

Recommandations

Soyez toujours prudent et prévoyant lors de la randonnée. Asters CEN-74 n'est pas tenu responsable en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Se renseigner sur les conditions météorologiques avant de partir randonner.

Coordonnées des Secours Montagne : 112

Comment venir ?

Transports

Consultez : <https://sedeplacer.ccpmb.fr/>

Parking conseillé

Parking des Intages

Sur votre chemin...



👉 Pourquoi les conifères ne perdent pas leurs aiguilles en hiver ? (A)

Il existe deux familles d'arbres : les feuillus et les conifères. Les feuillus sont dotés de feuilles caduques c'est-à-dire que les feuilles jaunissent et tombent à l'automne

Les conifères (ou résineux) ont un feuillage persistant gardant leurs aiguilles en toute saison. Celles-ci sont composées d'une couche de cire et d'un épiderme dur, offrant une protection contre le gel et le dessèchement.

A l'automne, les feuillus perdent leurs feuilles mais les conifères aussi....de manière plus discrète ! Un résineux possède donc plusieurs générations d'aiguilles ! Exception pour le mélèze qui est l'un des seuls (avec le cyprès chauve ...) conifère d'Europe à perdre entièrement ses aiguilles !

Crédit photo : @julietteBuret



👉 Les amphibiens en hiver (B)

Les amphibiens, sensibles au gel, évitent le froid autant que possible. A l'automne, ils recherchent des endroits à l'abri du gel, dans le sol ou dans l'eau. S'ils choisissent l'eau, il doivent alors s'assurer de trouver une source d'oxygène pour respirer même quand ils sont sous la glace, comme cela arrive parfois ! Saviez-vous que contrairement à la grenouille qui saute, le crapaud, lui, marche lentement jusqu'à ses refuges pour hiverner.

Plusieurs Zones naturelles d'intérêts écologiques, faunistiques et floristiques (ZNIEFF), ici des zones humides et des bas-marais, ont été inventoriées sur la commune pour leurs caractères remarquables.

Crédit photo : @frankMiramand

👉 Statut d'une espèce : protégée ou menacée ? (C)



La liste rouge, évaluée par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), dresse un état de santé de la biodiversité au niveau mondial. La liste rouge évalue le risque d'extinction d'une espèce à l'aide de critères basés sur ses effectifs et sa répartition, ainsi que sur l'évolution des populations (animale, végétale, autre). Cependant, il y a une différence entre ce classement et la protection juridique de l'espèce.

Une espèce protégée n'est pas forcément rare, comme l'écureuil roux, par exemple, qui est assez commun dans les forêts françaises et qui est protégé. Cela signifie qu'il ne peut être chassé ou capturé tout comme les hérissons, les chauve-souris, les lynx...

Autre complexité, une espèce protégée peut être chassable, par exemple le tétras-lyre.

Pour connaître le statut de protection d'une espèce, consultez le site de l'INPN (Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel).

Crédit photo : UICN